



Forum: Le coin des développeurs

Topic: Maxi-School.

Subject: Re: Maxi-School.

Publié par: Lotesdelere

Contribution le : 01/04/2024 14:22:31

Citation :

pierre59 a écrit:

*** Licence ***

Droits d'utilisation non commerciale de l'application :

- personnes physiques – sans restriction.

Ce qui est le cas ici.

A mon avis les établissements scolaires ne sont pas des personnes physiques mais morales:

<https://www.inpi.fr/personne-physique-et-personne-morale-definition>